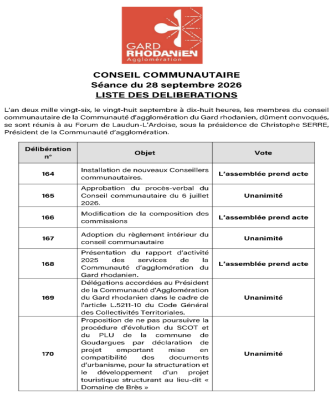


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2026
LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Délibération n°	Objet	Vote
164	Installation de nouveaux Conseillers communautaires.	L'assemblée prend acte
165	Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 6 juillet 2026.	Unanimité
166	Modification de la composition des commissions	L'assemblée prend acte
167	Adoption du règlement intérieur du conseil communautaire	Unanimité
168	Présentation du rapport d'activité 2025 des services de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.	L'assemblée prend acte
169	Délégations accordées au Président de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	Unanimité
170	Proposition de ne pas poursuivre la procédure d'évolution du SCOT et du PLU de la commune de Goudargues par déclaration de projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme, pour la structuration et le développement d'un projet touristique structurant au lieu-dit « Domaine de Brès »	Unanimité

Conseil communautaire

Description

liste des délibérations 28.09.26Télécharger

Récépissé de dépôt

Categorie

1. Divers

date créée
02/10/2026